

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE
15 Boulevard Gabriel Péri
92240 MALAKOFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A Madame la Présidente
A mesdames et Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Semaines Sociales de France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » mentionnée dans l'annexe de vos comptes annuels et décrivant les conséquences de la mise en place du règlement ANC 2023-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et du changement de méthode mis en œuvre ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Une attention particulière a été portée à la reconnaissance des produits, au traitement comptable de la subvention d'exploitation notifiée sur l'exercice et à la valorisation du bénévolat.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés du respect des dispositions du règlement ANC 2023-03.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'observation mentionnée ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

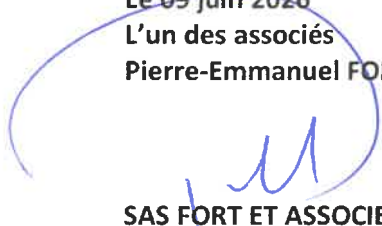
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS

Le 09 juin 2026

L'un des associés

Pierre-Emmanuel FORT

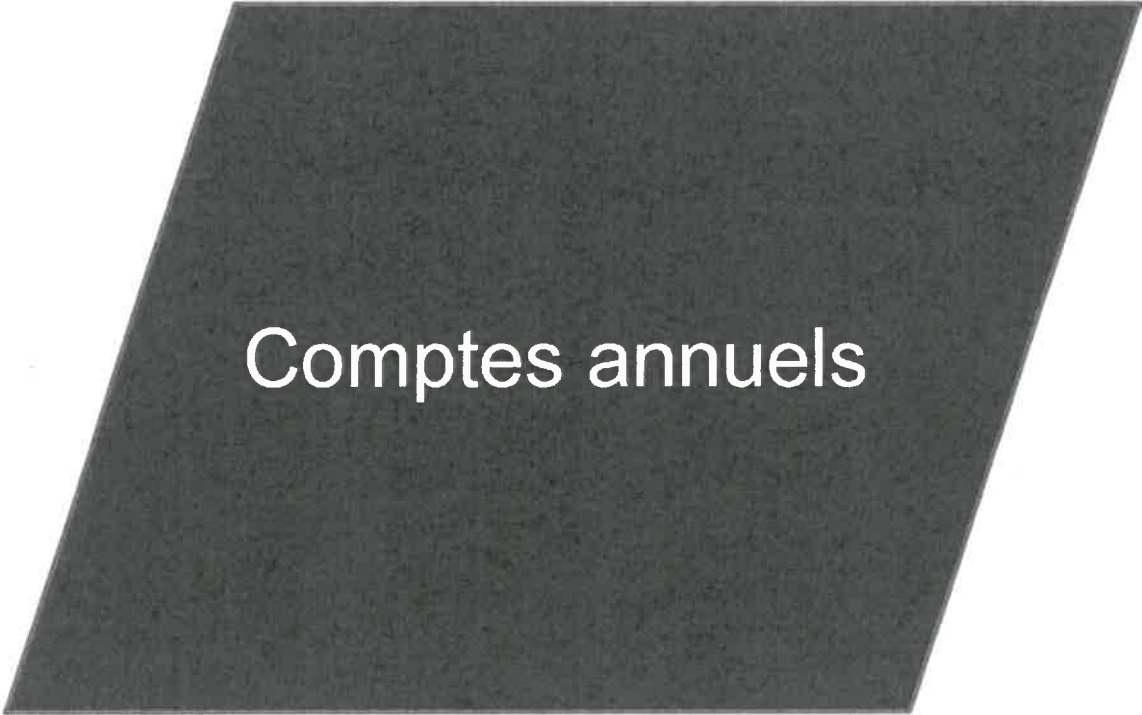


SAS FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de DOUAI



Comptes annuels

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	210			210
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	210		210	210
immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 312	4 312	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 312	4 312		0
immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 522	4 312	210	210
Stocks				
Avances et acomptes				
créances				
créances clients, usagers et comptes rattachés	1 468		1 468	489
créances reçues par legs ou par donation				
autres CPAM	310		310	
Valeurs mobilières de placement	70		70	69
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	413 137		413 137	389 882
Charges constatées d'avance	6 672		6 672	8 703
Produits à recevoir	6 500		6 500	
ACTIF CIRCULANT	428 157		428 367	399 143
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	432 679	4 312	428 367	399 353

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Bilan passif

	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
PASSIF		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	305 838	305 838
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	250 000	250 000
Report à nouveau	-198 817	-211 252
Excédent ou déficit de l'exercice	12 243	12 435
Situation nette	369 263	357 021
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs		
Provisions règlementées		
TOTAL	369 263	357 021
Fonds reportés liés au legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds reportés et dédiés	0	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 738	8 545
Provisions pour risques et charges	5 738	8 545
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 188	17 023
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	21 461	16 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 716	90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Dettes	53 366	33 787
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	428 367	399 353

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
Produits d'exploitation		
Cotisations	34 540	35 560
Vente de biens et services		
Vente de biens		
dont vente de dons en nature		
Vente de prestations de service	69 694	38 268
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions publiques	7 150	4 775
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	74 225	91 595
Mécénat	6 656	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	175 000	156 072
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8 545	2 910
Utilisation des fonds dédiés		9 300
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versements des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	71	359
Total I	375 881	338 838
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Autres achats non stockés et charges externes	181 595	168 241
Aides financières		
Impôts et taxes	1 450	1 240
Salaires et Traitements	111 800	94 570
Charges sociales	62 540	56 191
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Dotation aux provisions	5 738	8 545
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières	2 000	
Autres charges	4 410	4 614
Total II	369 533	333 402
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 348	5 436

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances utilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	5 894	6 998
Reprise sur provisions, dépréciation et transferts de chargés		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs de placement		
Total III	5 894	6 998
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
Résultat financier	5 894	6 998
RESULTAT COURANT avant impot (I-II+III-IV)	12 243	12 435
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés au résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	381 776	345 837
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	369 533	333 402
Report des ressources non utilisées		
EXCEDENT OU DEFICIT	12 243	12 435
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	24 000	34 000
Bénévolat	54 756	63 050
Total des produits	78 756	97 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Don en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	24 000	34 000
Personnel bénévole	54 756	63 050
Total des charges	78 756	97 050

Annexes

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Objet social**

Les Semaines sociales de France ont pour but de poursuivre, sous toutes les formes et avec tous les moyens appropriés, des activités de recherche, de formation et d'information qui concernent la vie en société dans ses différents aspects, notamment économique, éducatif, culturel, philosophique et socio-politique.

Cette action est menée dans l'esprit des travaux conduits par les Semaines sociales de France depuis 1904.

Elle se réalise notamment par la participation au débat public sur les problèmes à dimension éthique que posent les rapports sociaux, en apportant à ce débat le témoignage de la pensée chrétienne dans un esprit d'ouverture, d'accueil et de dialogue.

A ce titre, les Semaines sociales de France organisent une rencontre annuelle, des conférences-débats et diffusent leurs réflexions au travers de leur site internet, des réseaux sociaux, d'une Lettre trimestrielle et d'une newsletter. Elles organisent également des événements spécifiques : rencontre Etudiants, voyages apprenants ...

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode : pour la première fois au titre de cet exercice, il a été appliqué le règlement ANC 2023-03 sous réserve des charges constatées d'avance et des produits à recevoir qui sont inscrits en dessous de la trésorerie à l'actif.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **428 367 €**, et au compte de résultat présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de **12 243 €**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Faits significatifs de l'exercice :

En 2025 nous avons tenu une session à l'Université de Bordeaux les 15 et 16 novembre 2025 sur le thème : « La révolution de l'IA, un défi éthique et démocratique ». Cette session a été suivie en présence ou en ligne par plus de 1000 participants payants. Elle a donné lieu à des interventions de grande qualité qui ont motivé plus de 360 « replays », et l'achat de plus de 400 éditions de ses Actes. Grâce au nombre de participants et aux contributions financières reçues pour faciliter son organisation, cette session a été équilibrée financièrement.

Le siège des SSF a suivi le déménagement de Bayard, et se trouve désormais au 15, Bd Gabriel Péri à Malakoff dans un immeuble neuf et doté de nombreux services, dont un studio d'enregistrement. Une convention de mise à disposition gracieuse de deux bureaux et de services a été conclue à durée indéterminée à compter du 10 mars 2025, et qui peut être arrêtée par Bayard ou les SSF avec un préavis de 4 mois. La valeur de cette mise à disposition gracieuse a été évaluée à une somme de 24 000 euros par an.

Le cabinet CO, qui est une société coopérative d'Intérêt Collectif a été missionné pour travailler à des recommandations sur les activités qui devraient être développées par les SSF, et l'organisation nécessaire pour y faire face. Les travaux de CO ont été conduits avec un comité de pilotage du conseil des SSF et ont bénéficié de nombreux interviews au sein et en dehors de notre association. Les conclusions ont été remises au conseil des SSF en mars 2026 et seront mises en œuvre progressivement en 2026 et 2027.

Evènements postérieurs à la clôture :

La mise en œuvre des recommandations de CO a conduit au recrutement de deux permanents des SSF sur les sujets administratifs et l'événementiel. Par ailleurs, le rôle de Directeur est désormais assumé par le Secrétaire Général du conseil à titre bénévole.

L'année 2026 sera marquée par un grand événement : la 100^{ème} session des SSF. Les travaux de préparation avancent bien pour ce grand moment à l'occasion duquel nous marquerons aussi le 135^{ème} anniversaire de Rerum Novarum.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2023-03 relatif aux modalités d'établissement œuvre des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Non communication du CER et du CROD.

Dans la mesure où notre association collecte moins de 153 000 € de ressources issues de la générosité du public, nous n'avons pas établi de compte de résultat par origine et par destination et de compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

En 2022, 3 ordinateurs portables acquis en 2008 et 2017 ont été mis au rebut.

Pas de nouvelles acquisitions en 2025

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations liées à la marque n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Provisions

Le calcul de la provision retraite a été fait sur la base de l'indemnité légale de licenciement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Notes sur bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fond commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	210			210
Immobilisations incorporelles	210			210
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4312			4312
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4312		0	4312
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4522		0	4522

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4312	0		4312
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4312	0	0	4312
ACTIF NET IMMOBILISE	210			210

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés autres	1 468		
Charges constatées d'avance	6 672		
Total	8 140	0	0
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	6 500
Intérêts courus à recevoir	0
Total	6 500

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Fonds propres

Tableau de variation des Provisions

	au 01/01/2025	Provision 2025	reprise sur provisions	au 31/12/2025
Provision pour risques sociaux	8 545	5 738	-8 545	5 738
Total provisions	8 545	5 738	-8 545	5 738

Tableau de suivi des fonds dédiés

	Au début d'exercice	Montant utilisé dans l'exercice	Nouveaux fonds	Solde restant à utiliser au 31/12/25 d'exercice
Fond dédié sur subvention IXE	0	0		0
Fond dédié sur contribution Fondation SSF	0	0	0	0
Total fonds dédiés	0	0	0	0

Tableau de variation des fonds associatifs

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Patrimoine intégré	0			0
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	0			0
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	0			0
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	0			0
Report à Nouveau	-211 252	12 435		-198 817
Résultat de l'exercice	12 435	-192		12 243
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	-198 817	12 243		-186 574

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Dettes****Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 188	28 188		
Dettes fiscales et sociales	21 461	21 461		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 716	3 716		
Produits constatés d'avance				
Total	53 366	53 366		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 526	4 526	
Dettes provis. pr congés à payer	8 443	8 443	
Charges sociales s/congés à payer	4 516	4 516	
Divers - charges à payer	3 716	3 716	
Total	21 201	21 201	0

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 300 €

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 672		
Total	6 672		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	0		
Total	0		

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Autres informations****Informations sur les dirigeants**

Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le trésorier et le secrétaire général. Ils sont tous trois bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte de la part de l'association.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	54 756	63 050
Mise à disposition gratuite de biens et services	24 000	34 000
Don en nature		
Total	78 756	97 050

	N	N-1
Emplois		
Secours en nature		
Utilisation de locaux	24 000	34 000
Prestations		
Personnel bénévole	54 756	63 050
Total	78 756	97 050

Les contributions en nature sont représentées par les éléments suivants :

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et moyens matériels de la part de BAYARD, ces éléments sont évalués à 24 000 € TTC dans la nouvelle convention signée en 2025.

Le bénévolat pour les différentes activités de l'association a été estimé à 54 756 €, il se décompose comme suit : 678 heures pour l'organisation de sessions, notamment accueil et accompagnement, et les différentes missions de l'association, valorisées au SMIC horaire chargé représentant un montant de 12 082 €.

1 727 heures pour des bénévoles ayant réalisé de travaux qui auraient nécessité le recours à des prestataires de haut niveau, valorisées à un taux équivalent à 2 500 € brut mensuel chargé soit un total de 42 674 €.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE
15 Boulevard Gabriel PERI
92240 MALAKOFF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RELATIVES
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à ARRAS

Le 9 juin 2026

Pierre-Emmanuel FORT,
L'un des associés

SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI